

# Les couacs de la nouvelle loi POUR CHANGER DE PRÉNOM



De nombreuses personnes transgenres hésitent à entamer la procédure

► Se retrouver confronté ou confrontée chaque jour à un prénom et/ou un enregistrement du sexe qui ne correspond pas à ses convictions intimes, ce n'est pas rien. Mais depuis janvier dernier, une nouvelle législation qui facilite le changement de nom et d'enregistrement de sexe pour les personnes transgenres est de vigueur dans notre pays.

**CETTE NOUVELLE LOI** supprime toutes les exigences médicales, autrefois nécessaires à une personne transgenre souhaitant modifier son enregistrement de sexe sur ses documents d'identité et/ou changer de prénom. *“Maintenant il n'y a plus d'exigence de psychiatrisation, ce qui est le noyau de notre lutte. Il n'y a plus d'exigence d'avoir des papiers de psychiatres et d'endocrinologues pour pouvoir demander un changement d'enregistrement de sexe ou un changement de prénom. C'est un bon point de départ. C'est une belle avancée vers l'auto-détermination des personnes trans”*, explique Max Nisol, de

l'association Genres Pluriels.

Cette nouvelle loi est globalement perçue comme un important pas en avant. Du moins c'est le cas sur le papier. Dans les faits, de nombreuses personnes transgenres hésitent cependant à entamer la procédure.

*“Ce n'est pas simple comme démarche.*

*Il y a quatre documents à introduire, à aller chercher à des endroits*

*différents. Il faut recollecter tous les documents, aller à sa commune. On a énormément de demandes d'informations parce que c'est très complexe pour les personnes qui veulent changer de prénom et d'enregistrement de sexe”*, indique Max Nisol.

*“Des personnes nous disent que des fonctionnaires dans l'administration ont refusé d'utiliser le bon pré-*

*nom ou le bon sexe en s'adressant à elles parce que ‘tant que vous n'avez pas changé officiellement, c'est comme ça. J'ai le droit de continuer à vous appeler Monsieur’. C'est totalement inacceptable ! Et on a eu beaucoup de retours dans ce sens. Le SPF Justice ne respecte pas l'identité des gens et se borne de manière méthodologique à ne pas reconnaître l'identité des personnes.”*

**DES ATTEINTES** à la vie privée ont également été dénoncées.

Ainsi, à Liège, toutes les personnes qui ont fait la démarche ont été convoquées et ont été

soumises à des questions intimes telles que : *“Ça fait longtemps que vous êtes comme ça ?”*; *“Suivez-vous un traitement hormonal ?”*; *“Votre famille est-elle au courant ?”*, indiquait Tom Devroye, coordinateur d'Arc-en-ciel Wallonie à Belga au moment des faits, en mars dernier.

Ma. Be.

## Le choix des mots est important

Toutes les associations qui militent pour les droits des personnes transgenres s'accordent sur ce point : choisir les bons mots est essentiel. Ainsi, le mot transsexuel, pourtant très répandu, est généralement très mal perçu. *"Nous essayons de plus en plus d'effacer le terme 'transsexuel' pour utiliser plutôt 'personne à genre fluide' ou 'personne transgenre' car le terme de transsexualité a été créé pour classer des personnes qui n'entraient pas dans les cases rigides hommes, femmes. Le terme 'transsexualité' est un terme médical psychiatrique. Cela signifie que classer une personne comme transsexuelle revient à la considérer comme malade mentale"*, indique le site web de l'association Genres Pluriels. De la même manière, l'association souhaite bannir l'utilisation de l'expression *"changement de sexe"*. *"On entend souvent dire qu'une personne a changé de sexe. Mais c'est faux ! On ne devient pas un homme ou une femme, car ça donne l'idée qu'il s'agit d'une fausse identité. C'est pour ça qu'on parle d'enregistrement de sexe et pas de changement de sexe. Il y a tout un travail à faire pour avoir la terminologie la plus précise et correcte possible"*, explique Max Nisol, de l'association Genres Pluriels.

Ce dernier insiste également pour que le terme *cisgenre*, qui désigne les personnes qui ne sont pas trans soit plus répandu. *"C'est comme le terme hétérosexuel qui est apparu beaucoup plus tard que le terme homosexuel. Quand il n'y a pas de mot pour désigner la majorité, ça revient à considérer que les autres ne sont pas normaux."*

L'association insiste également sur la distinction entre personnes transgenres et homosexuelles *"qui, elles, relèvent de l'attraction pour le même sexe et non de l'identité de genre. On peut très bien être transgenre et hétéro, homo ou bisexuel. Certains transgenres désirent prendre un THS (traitement hormonal de substitution) ou pas, faire telle ou telle opération ou pas, changer d'identité ou pas, pour mettre en conformité leurs ressentis, leur état d'être (genre) et leur anatomie (sexe)."*